



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1277-24**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1277-24 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assurer la concordance avec la nouvelle réglementation d'urbanisme »

a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 1^{er} octobre 2025.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution n° 25-10-22-24 du conseil de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges lors de sa séance ordinaire du 22 octobre 2025 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le 12 novembre 2025 sous le numéro de certificat VD 2025-04.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2000, rue Émile-Bouchard, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Web de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 14 novembre 2025.

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca